

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1817

19 septembre 2009

SOMMAIRE

9 Realestates S.A.	87206	Invista European RE Heusenstamm Pro- pCo S.à r.l.	87192
Aquarius International S.A.	87193	Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l.	87192
Arrado S.A.	87193	Japan Dynamic Fund	87211
Autrans A.G.	87196	Kalymnia S.A.	87170
Bluet S.A.	87194	KBC Conseil-Service	87216
B.o.A. Participations S.A.	87194	LU PC II S.à r.l.	87208
British Vita (Lux IV) S.à.r.l.	87210	Lux Participation S.A.	87182
British Vita (Lux V) S.à.r.l.	87210	Lux-Trading and Consulting Corporation Holding S.A.	87181
Capita Selecta S.A.	87212	Lydion S.A.	87207
CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxem- bourg)	87204	M.A.P. Invest S.A.	87207
Cenoby S.A.	87210	Menuiserie Ronkar S.à.r.l.	87197
Centennial S.à r.l.	87170	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	87205
Dortime Participation S.A.	87197	Motus Sicav	87212
Echo S.A.	87191	MP Papel Investments S.à r.l.	87197
Element Six S.A.	87201	Padouhann S.A.	87194
Elsalta S.A.	87196	Petrotec S.à r.l.	87201
Empha S.A.	87192	Pro-Vision HS S.à r.l.	87182
E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Li- mited	87185	Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.	87211
Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l.	87185	Robeco - VCM - Emerging Managers Fund	87212
European Finance & Management S.A. ...	87196	Rock Ridge RE 34 S.à r.l.	87195
Financière Chanteloup S.A.	87195	Sabin Holding S.A.	87170
G4S General Services S.A.	87208	SGEA Immobilier S.A.	87209
Hollerich Investment Holding S.A.	87193	Sinvest S.A.	87206
Horfut S.A.	87195	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 2. Inves- tition S.e.c.s.	87209
Immoflag International S.A.	87194	TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 3. Inves- tition S.e.c.s.	87209
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixan- te-douzième (572.) S.e.c.s.	87209	Transaction Breitlecker S. à r.l.	87181
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixan- te-onzième (571.) S.e.c.s.	87209	Undercarriage Participation S.A.	87205
International Copacking Agency	87213	VAM Global Funds (LUX)	87201
International Copacking Agency Holding S.A.	87213	XL (Specialty), S.à r.l.	87204
Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l.	87185		

Kalymnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.035.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

1. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. La modification de l'adresse professionnelle de deux Administrateurs suivants est actée comme suit:
 - Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. Le siège social du Commissaire aux comptes FIN-CONTROLE S.A. se situe désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

POUR KALYMNIA S.A.

SGG S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009107538/23.

(090129084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Sabin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 102.825.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.
2. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.
3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SABIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107541/24.

(090129769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Centennial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 147.839.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of August.

Before Maître Paul Decker, notary residing at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

There appeared:

1.- Mr Sylvain Laur, born in Nice, France on 16 April 1967 and residing at 13/96 Beach Street, George New South Wales 2034, Australia, and

2.- Mrs Valérie Clément, born in Marseille, France on 23 December 1964 and residing at 13/96 Beach Street, George New South Wales 2034, Australia,

both represented by Mrs Raymonde JALLON, senior client administrator with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of two proxies given in Australia on 15 July 2009

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Centennial S.à r.l."(hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at two hundred forty-three thousand six hundred forty-nine euro (EUR 243,649.-) represented by two hundred forty-three thousand six hundred forty nine (243,649) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription

Thereupon, the appearing declared to subscribe the shares as follows:

1.- Monsieur Sylvain Laur, prenamed	169,148
2.- Madame Valerie Clément, prenamed	74,501
Total:	243,649

Payment

1.- Mr Sylvain Laur, prenamed, declared to subscribe his 169,148 (one hundred sixty-nine thousand one hundred forty eight) shares by a contribution in kind of

- 1,000 (one thousand) shares which he holds in the private limited liability company CAP TRIATHLON INTERNATIONAL, having its registered office at 1312, route notre Dame in F-06330 ROQUEFORT LES PINS, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section B number 487 697 062, having a corporate capital of EUR 20,000.- (twenty thousand euro) represented by 2,000 (two thousand) shares, for an amount of ten thousand euro	10,000.00 EUR
- 39 (thirty-nine) share quotas which he holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions SCI FAMILY having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 443 521 075, having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of twenty-five thousand three hundred fifty euro	25,350.00 EUR
- 84 (eighty-four) share quotas which he holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions SCI DU VAL DE LAURA LOU, having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 437 842 925 having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of one hundred nine thousand two hundred euro	109,200.00 EUR
- 59 (fifty-nine) share quotas which he holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions 360 DEGRES having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 454 070 483, having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of twenty-three thousand six hundred euro	23,600.00 EUR
- 998 (nine hundred ninety-eight) share quotas which he holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE MAS DU MERLS having its registered office at 92 chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 512 520 503 having a	998.00 EUR

corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of nine hundred ninety-eight euro	
Total: one hundred sixty-nine thousand, one hundred forty-eight	169,148.00 EUR
2.- Mrs Valérie Clément, prenamed, declares to subscribe her 74.501 (seventy four thousand five hundred and one) shares by a contribution in kind of	
- 60 (sixty share quotas which she holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions SCI FAMILY having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 443 521 075, having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of thirty-nine thousand euro	39,000.00 EUR
- 15 (fifteen) share quotas which she holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions SCI DU VAL DE LAURA LOU, having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 437 842 925 having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of nineteen thousand five hundred euro	19,500.00 EUR
- 40 (forty) share quotas which she holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions 360 DEGRES having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 454 070 483, having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of sixteen thousand euro	16,000.00 EUR
- 1 (one) share quotas which she holds in the immobilier company which as a rule does not engage any commercial transactions SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE MAS DU MERLE having its registered office at 92, Chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, under section D number 512 520 503 having a corporate capital of EUR 1,000.- (one thousand euro) represented by 100 (one hundred) share quotas, for an amount of one euro	1.00 EUR
Total: seventy-four thousand five hundred and one euro	74,501.00 EUR

Declarations

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated July 15th, 2009 which states in essence that:

1. the Shareholders are the owner of the contributed shares;
2. all the Shares are fully paid-up;
3. the Shareholders are solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
4. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
6. according to the applicable law and the articles of association of the Companies presently contributed, the Shares are freely transferable; and
7. all formalities required, in Luxembourg, in relation to the contribution in kind of the Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

The said certificate, after having being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - a.- *Category A Managers*
 - Sylvain Laur, prenamed
 - Valerie Clément, prenamed

b.- Category B Manager

- Kathryn Bergkoetter, born in Illinois, United States of America, on 25 March 1964, and with professional address at 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg

ONT COMPARU:

1.- M. Sylvain Laur, né à Nice, France, le 16 avril 1967, et résidant au 13/96 Beach Street, George New South Wales, Australie, et

2.- Mme Valérie Clément, née à Marseille, France, le 23 décembre 1964, et résidant au 13/96 Beach Street, George New South Wales, Australie

tous deux représentée par Mme Raymonde JALLON, senior client administrator, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu des procurations données en Australie, le 15 juillet 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Centennial S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à deux cents quarante-trois mille six cent quarante-neuf euros (EUR 243.649,-), représenté par deux cents quarante-trois mille six cent quarante-neuf (243.649) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription

Ces faits exposés, les comparants ont déclaré souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Sylvain Laur, préqualifié	169.148
2.- Madame Valérie Clément, préqualifiée	74.501
Total:	243.649

Libération

1.- Monsieur Sylvain Laur, préqualifié déclare souscrire ses 169.148 (cent soixante-neuf mille cent quarante-huit) parts sociales souscrites par un apport en nature de

- 1.000 (mille) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée CAP TRIATHLON INTERNATIONAL, ayant son siège social au 1312, route notre Dame à F-06330 ROQUEFORT LES PINS, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section B numéro 487 697 062, ayant un capital social de 20.000,- EUR (vingt mille euros) représentée par 2.000 (deux mille) parts sociales, pour un montant de dix mille euros

10.000,00 EUR

- 39 (trente-neuf) parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière SCI FAMILY ayant son siège social au 92 chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 443 521 075 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant de vingt-cinq mille trois cent cinquante euros	25.350,00 EUR
- 84 (quatre-vingt-quatre) parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière SCI DU VAL DE LAURA LOU, ayant son siège social au 92, Chemin de Sainte Anne à F-06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 437 842 925 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant de cent neuf mille deux cents euros	109.200,00 EUR
- 59 (cinquante-neuf) parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière 360 DEGRES ayant son siège social au 92, Chemin de Sainte Anne à F-06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 454 070 483 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant de vingt-trois mille six cents euros	23.600,00 EUR
- 998 (neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales qu'il détient dans la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE MAS DU MERLS ayant son siège social au 92, Chemin de Sainte Anne à F-06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 512 520 503 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros	998,00 EUR
Total: cent soixante-neuf mille cent quarante-huit	169.148,00 EUR
2.- Madame Valérie Clément, préqualifiée déclare souscrire ses 74.501 (soixante quatorze mille cinq cent un) parts sociales souscrites par un apport en nature de	
- 60 (soixante) parts sociales qu'elle détient dans la société civile immobilière SCI FAMILY ayant son siège social au 92 chemin de Sainte Anne, 06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 443 521 075 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant de trente-neuf mille euros	39.000,00 EUR
- 15 (quinze) parts sociales qu'elle détient dans la société civile immobilière SCI DU VAL DE LAURA LOU, ayant son siège social au 92, Chemin de Sainte Anne à F-06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 437 842 925 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant de dix-neuf mille cinq cents euros	19.500,00 EUR
- 40 (quarante) parts sociales qu'elle détient dans la société civile immobilière 360 DEGRES ayant son siège social au 92, Chemin de Sainte Anne à F-06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 454 070 483 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant de seize mille euros	16.000,00 EUR
- 1 (une) part sociale qu'elle détient dans la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE MAS DU MERLE ayant son siège social au 92, Chemin de Sainte Anne à F-06130 GRASSE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Grasse, sous la section D numéro 512 520 503 ayant un capital social de 1.000,- EUR (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, pour un montant d'un euro	1,00 EUR
Total: soixante-quatorze mille cinq cent un cents	74.501,00 EUR

Déclaration

La valeur des apports de Parts Sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 15 juillet 2009 délivrée par les sociétés apportées qui attestent que:

1. les associés sont les propriétaires des parts sociales apportés;
2. toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. les associés sont les seuls titulaires des Parts Sociales et ont le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
4. aucune des Parts Sociales n'est grevée par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales, et aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'une saisie;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales lui soient transférées;
6. Conformément au droit applicable et aux Statuts, les Parts Sociales sont librement cessibles; et
7. toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature.

Lesdits certificats, après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 2.500,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt la Société constituée, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit ont passé à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Gérants de catégorie A

- Monsieur Sylvain Laur, préqualifié
- Madame Valérie Clément, préqualifiée

b.- Gérante de catégorie B

- Madame Kathryn Bergkoetter, née en Illinois, Etats Unis d'Amérique, le 25 mars 1964, et ayant son adresse professionnelle au 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.JALLON, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32888. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009112856/586.

(090135808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lux-Trading and Consulting Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 38.942.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112846/10.

(090135592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Transaction Breitlecker S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 8, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.424.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112845/10.

(090135593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.653.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112843/10.

(090135599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Pro-Vision HS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.478.

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Helga SCHMIDBERGER, demeurant à D-86663 Asbach Bäumenheim, 12, Rieweg,

ici représentée par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juillet 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

seule associée propriétaire de l'intégralité des parts sociales émises par la société PRO-VISION HS S. à r. l. (la "Société"), société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 juin 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 19 juillet 2007, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 128.478.

La comparante, représentée comme susmentionné, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 16.760.000 (seize millions sept cent soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 16.772.500 (seize millions sept cent soixante-douze mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 670.400 (six cent soixante-dix mille quatre cents) nouvelles parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes Madame Helga SCHMIDBERGER, prénommée, ici représentée par Monsieur John SEIL en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, lequel a déclaré souscrire pour Madame Helga SCHMIDBERGER, à 670.400 (six cent soixante-dix mille quatre cents) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

Madame Helga SCHMIDBERGER fait un apport en nature consistant en 620 (six cent vingt) actions de la société PRO-VISION S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 105.420 au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées, cet apport étant évalué à EUR 16.760.000 (seize millions sept cent soixante mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration faite par deux administrateurs de la société PRO-VISION S.A. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Ladite déclaration certifie en outre:

- que Madame Helga SCHMIDBERGER, apporteur, ici représentée comme dit ci-avant, est la seule pleine propriétaire desdites actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention de la gérante unique

Est alors intervenue Madame Helga SCHMIDBERGER, représentée comme indiqué ci-avant, en sa qualité de gérante unique de la Société, laquelle reconnaît avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation à EUR 16.760.000 (seize millions sept cent soixante mille euros), sur le transfert de la propriété des dites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 16.772.500 (seize millions sept cent soixante douze mille cinq cents euros) représenté par 670.900 (six cent soixante-dix mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 5.700,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en allemand. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte allemand, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction en allemand du texte qui précède:

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten Juli.

Vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Frau Helga SCHMIDBERGER, wohnhaft in D-86663 Asbach Bäumenheim, 12, Rieweg,

hier vertreten durch Herrn John SEIL, "licencié en sciences économiques appliquées", beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 28. Juli 2009, welche, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr registriert zu werden,

alleinige Gesellschafterin und Eigentümerin von sämtlichen ausgegebenen Anteilen der Gesellschaft PRO-VISION HS S.à r.l. (die "Gesellschaft"), Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Blanche MOUTRIER, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 8. Juni 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1502 vom 19. Juli 2007 veröffentlicht wurde, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 128.478.

Die Komparentin, vertreten wie dargetan, ersucht den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital durch die Ausgabe von 670.400 (sechshundertsiebzigtausendvierhundert) neuen Anteilen zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) um einen Betrag von EUR 16.760.000 (sechzehn Millionen siebenhundertsechzigtausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 16.772.500 (sechzehn Millionen siebenhundertzweiundsiebzigtausendfünfhundert Euro) heraufzusetzen.

Eingreifen der Einlegerin - Kapitalzeichnung - Einzahlung

Gegenwärtig hat eingegriffen Frau Helga SCHMIDBERGER, hier vertreten durch Herrn John SEIL auf Grund der vor genannten Vollmacht, der erklärt hat, für Frau Helga SCHMIDBERGER 670.400 (sechshundertsiebzigtausendvierhundert) neue Anteile zu zeichnen und durch nachstehend beschriebene Sacheinlage voll einzuzahlen.

Beschreibung der Sacheinlage

Frau Helga SCHMIDBERGER bringt eine Sacheinlage ein, die aus 620 (sechshundertzwanzig) Aktien der Gesellschaft PRO-VISION S.A., Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 105.420, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro), vertreten durch 3.100 (dreitausendeinhundert) Aktien mit einem Nominalwert von EUR 10 (zehn Euro) je Aktie, voll eingezahlt, besteht und deren Bewertung EUR 16.760.000 (sechzehn Millionen siebenhundertsechzigtausend Euro) beträgt.

Nachweis der Existenz der Sacheinlage

Nachweis des Eigentums und des Wertes von diesen Aktien wurde gegenüber dem instrumentierenden Notar durch eine von zwei Verwaltungsmitgliedern der Gesellschaft PRO-VISION S.A. abgegebene Erklärung, die die gegenwärtige Zahl der Aktien, deren Besitztum und deren wirklichen Wert den gegenwärtigen Tendenzen des Marktes entsprechend bescheinigt, erbracht.

Effektive Verwirklichung der Sacheinlage

Die vorgenannte Erklärung bescheinigt außerdem:

- dass Frau Helga SCHMIDBERGER, Einlegerin, hier vertreten wie dargelegt, die einzige Eigentümerin der genannten Aktien ist und die Verfügungsmacht über diese Aktien hat, die gesetzmässig und vertraglich frei übertragbar sind;
- dass es kein Vorkaufsrecht oder andere Rechte gibt, auf Grund derer eine Person das Recht haben könnte, eine oder mehrere dieser Aktien zu erwerben;
- dass alle anderen Förmlichkeiten in Luxemburg verwirklicht werden, um die Übertragung auszuführen und sie überall und gegenüber Dritten rechtsgültig zu machen.

Eingreifen der alleinigen Geschäftsführerin

Es hat sodann eingegriffen Frau Helga SCHMIDBERGER, vertreten wie dargelegt. In ihrer Eigenschaft als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft gibt sie an, Kenntnis vom Umfang ihrer Haftung genommen zu haben. Gesetzmässig gebunden in ihrer Eigenschaft als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft in Bezug zur vorstehend beschriebenen Sacheinlage, gibt sie ausdrücklich ihr Einverständnis mit der Beschreibung der Sacheinlage, deren Schätzung in Höhe von EUR 16.760.000 (sechzehn Millionen siebenhundertsechzigtausend Euro) und der Übertragung des Eigentums der vorgenannten Aktien. Zudem bestätigt sie die Gültigkeit der Kapitalzeichnung und Einzahlung.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorgehenden Beschlusses beschließt die alleinige Gesellschafterin Artikel 5 der Satzungen abzuändern, um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 16.772.500 (sechzehn Millionen siebenhundertzweiundsiebzigtausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 670.900 (sechshundertsiebzigtausendneuhundert) Anteile zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa EUR 5.700,- geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Französisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat er mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: John Seil, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. August 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112315/147.

(090135269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.965.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European RE Delta HoldCo S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112255/16.

(090134216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 48.123.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 5 août 2009, LAC/2009/31916, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société E Oppenheimer & Son (Luxembourg) limited, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.123, (la "Société") constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 17 juin 1994, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 4 novembre 1994. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 2 février 2009.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) après la clôture de liquidation chez Maitland Luxembourg SA., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112254/24.

(090134520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 103.207.

—
In the year two thousand and nine, on the twentieth of July.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à. r.l., société à responsabilité limitée, having its principal office and establishment in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103207 (the Company), which has established its principal office and establishment in Luxembourg pursuant to a notarial deed on August 2, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1042 of October 18, 2004. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended by a notarial deed on June 28, 2005, published in the Mémorial C, number 1254 of November 23, 2005.

The Meeting is chaired by Mrs Olga PLANK, private employee, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Mrs Muriel BASSO, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Vincenzo COSTANZELLI, private employee, with professional address in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 2,180 (two thousand one hundred and eighty shares) representing the entire capital, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1) Waiver of convening notices;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 218,000.00 (two hundred eighteen thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 218,000.00 (two hundred eighteen thousand euro) represented by 2,180 (two thousand one hundred eighty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, to EUR 436,000.00 (four hundred thirty six thousand euro) represented by 4,360 (four thousand three hundred sixty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, by the issuance of 2,180 (two thousand one hundred eighty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro), having the same rights as the existing shares;

3) Subscription for the share capital increase specified under item 2. above in the following manner:

Rimorchiatori Riuniti S.p.A.	1,199 shares
Finemme S.p.A.	327 shares
Polcevera S.A.	218 shares
Garbagna Invest S.à.r.l.	152 shares
IN GE Iniziative Industriali Genovesi S.r.l.	109 shares
YARPA S.p.A.	109 shares
Ventura S.r.l.	66 shares

4) Payment of the share capital increase specified under item 2. above, by a contribution in kind by Rimorchiatori Riuniti S.p.A, consisting of a portion of an interest-free loan, payable to Rimorchiatori Riuniti S.p.A, for an amount of 12,253,780.00 (twelve million two hundred fifty three thousand seven hundred eighty United States Dollars), and contributions in cash by the other shareholders, it being understood that the Euro equivalent (calculated on the date of contribution) of the contributions exceeding the par value of the shares subscribed shall be allocated to the share premium reserve of the Company;

5) Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

6) Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager or employee of Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7) Amendment of article 16.2 of the Articles, in order to appoint the Management Board members of the Company for an unlimited period of time. The new article 16.2 shall have the following wording:

"Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for an unlimited period of time."

8) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 218,000.00 (two hundred eighteen thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 218,000.00 (two hundred

eighteen thousand euro) represented by 2,180 (two thousand one hundred eighty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, to EUR 436,000.00 (four hundred thirty six thousand euro) represented by 4,360 (four thousand three hundred sixty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, by the issuance of 2,180 (two thousand one hundred eighty) new shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro), having the same rights as the existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions:

Rimorchiatori Riuniti S.p.A.	1,199 shares
Finemme S.p.A.	327 shares
Polcevera S.A.	218 shares
Garbagna Invest S.à.r.l.	152 shares
IN GE Iniziative Industriali Genovesi S.r.l.	109 shares
YARPA S.p.A.	109 shares
Ventura S.r.l.	66 shares

Subscription - Payment

Thereupon appeared the following:

1) FINEMME S.p.A., a company with limited liability (Società per Azioni) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via Gabriele d'Annunzio 91, 16121 Genoa, Italy,

2) RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., a company with limited liability (Società per Azioni) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via Ponte Reale 2-4, 16124 Genoa, Italy,

3) GARBAGNA INVEST, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

4) IN.GE. INIZIATIVE INDUSTRIALI GENOVESI S.r.l., a company with limited liability (Società a responsabilità limitata) incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via dei Pescatori, 1612 Genoa, Italy,

5) POLCEVERA S.A., a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

6) VENTURA, S.r.l., a accompany with limited liability (Società a responsabilità limitata), incorporated under the laws of Italy, with its office address at Via al Santuario della Madonna della Guardia 88f, I-16162 Genoa, Italy,

7) YARPA S.p.A., a company with limited liability (Società per Azioni) incorporated under the laws of Italy, with its office address at 3, Via Roma, I-16121 Genoa, Italy

The subscribers sub 1), 2), 3), 4), 6) and 7) are here represented by Mrs Muriel BASSO, prenamed, by virtue of proxies hereto attached and the subscriber sub 5) is duly represented by Mr Edoardo Picco, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of board resolution of Polcevera S.A.

The subscribers declare to subscribe and pay up the new shares as follows:

a) Rimorchiatori Riuniti S.p.A. declares to subscribe 1,199 (one thousand one hundred and ninety-nine) shares and to full pay them up by a contribution in kind consisting of a portion of an interest-free loan payable to Rimorchiatori Riuniti S.p.A by Euroceanica UK LTD for an amount of USD 12,253,780.00 (twelve million two hundred fifty three thousand seven hundred eighty United States Dollars) representing the equivalent of EUR 8,636,112.48 (eight million six hundred and thirty-six thousand one hundred and twelve euros forty-eight cents), whereof EUR 119,900 (one hundred and nineteen thousand nine hundred euros) are allocated to the share capital and the balance of USD 12,083,653.89 (twelve million eighty-three thousand six hundred and fifty-three point eight-nine United States Dollars) (equivalent in Euro: EUR 8,516,212.48) to the share premium account.

It results from a Valuation Report dated July 20, 2009, issued by the managers of the Company and by the manager of Rimorchiatori Riuniti S.p.A. that:"

"1. Rimorchiatori Riuniti is the owner of the contributed Loan;

2. Rimorchiatori Riuniti has the power to dispose of the Loan;

3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Loan contributed to Euroceanica Shipping Holding is valued at least USD 12,253,780 (twelve million two hundred fifty three thousand seven hundred eighty United States Dollars);

4. the contributed Loan is neither encumbered with any pledge nor usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on such Note and the latter is not subject to any attachment;

5. there exist no pre-emption right or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the contributed Loan be transferred to it;

6. the contributed Loan is freely transferable; and

7. all formalities required in Luxembourg and any other applicable jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Loan to Euroceanica Shipping Holding, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- b) Finemme S.p.A. declares to subscribe 327 (three hundred and twenty-seven) shares.
- c) Polcevera S.A. declares to subscribe 218 (two hundred and eighteen shares).
- d) Garbagna Invest S.à r.l. declares to subscribe 152 (one hundred and fifty-two shares).
- e) IN GE Iniziative Industriali Genovesi S.r.l. declares to subscribe 109 (one hundred and nine) shares
- f) YARPA S.p.A. declares to subscribe 109 (one hundred and nine) shares.
- g) Ventura S.r.l. declares to subscribe 66 (sixty-six) shares.

All the shares thus subscribed by the subscribes sub b) to g) are fully paid up by a payment in cash of USD 10,025,820 (ten million twenty-five thousand eight hundred and twenty United States Dollars) representing the equivalent of EUR 7.065,910.20 (seven million sixty-five thousand nine hundred and ten euros twenty cents), whereof an amount of EUR 98,100 (ninety-eight thousand one hundred euros) will be allocated to share capital and the balance of USD 9,886,625.91 (nine million eight hundred and eighty-six thousand six hundred and twenty-five point ninety-one United States Dollars (equivalent in Euro: EUR 6,967,810.20) will be allocated to the share premium account.

Proof of the above said amount in cash has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 4.1 and 4.2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

4.1. The authorized and issued capital is fixed at 436,000.00 (four hundred thirty six thousand euro).

4.2. The authorized and issued capital is divided into 4,360 (four thousand three hundred sixty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manger or employee of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 16.2 of the Articles, in order to appoint the Management Board members of the Company for an unlimited period of time. The new article 16.2 shall have the following wording:

"Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders for an unlimited period of time."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the begining of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Euroceanica Shipping Holding B.V./ S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103207 (la Société), laquelle a transféré son principal établissement à Luxembourg, suivant acte notarié en date du 2 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042 du 18 octobre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte notarié du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1254 du 23 novembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Olga PLANK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président nomme Madame Muriel BASSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Monsieur Vincenzo COSTANZELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement appelés par la suite le Bureau de l'Assemblée).

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 2.180 (deux mille cent quatre-vingts) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, les associés représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 218.000.- (deux cent dix-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 218.000.- (deux cent dix-huit mille euros) représenté par 2.180 (deux mille cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, à EUR 436.000.- (quatre cent trente-six mille euros) représenté par 4.360 (quatre mille trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, par l'émission de 2.180 (deux mille cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts existantes;

3. Souscription de l'augmentation de capital mentionné au point 2 comme suit:

Rimorchiatori Riuniti S.p.A.	1,199 parts
Finemme S.p.A.	327 parts
Polcevera S.A.	218 parts
Garbagna Invest S.à.r.l.	152 parts
IN GE Iniziative Industriali Genovesi S.r.l.	109 parts
YARPA S.p.A.	109 parts
Ventura S.r.l.	66 parts

4. Libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature par Rimorchiatori Riuniti S.p.A. consistant dans une partie d'un prêt sans intérêts, payable à Rimorchiatori Riuniti S.p.A. pour un montant de USD 12.253.780 (douze millions deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts US Dollars) et par un apport en espèces par les autres associés, étant entendu que l'équivalent en euro (calculé à la date des apports) des apports qui excède la valeur nominale des parts souscrites sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts en vue de refléter l'augmentation de capital adopté sous le point 2.

5. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant ou employé de Euroceanica Shipping Holding B.V./S.à r.l. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Modification de l'article 16.2 des statuts en vue de nommer les membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée. L'article 16.2 aura la teneur suivante:

" Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

6.- Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, après discussion et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 218.000.- (deux cent dix-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 218.000.- (deux cent dix-huit mille euros) représenté par 2.180

(deux mille cent quatre-vingts) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à EUR 436.000,- (quatre cent trente-six mille euros) représenté par 4.360 (quatre mille trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par l'émission de 2.180 (deux mille cent quatre-vingts) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits que les parts existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes:

Rimorchiatori Riuniti S.p.A.	1,199 parts
Finemme S.p.A.	327 parts
Polcevera S.A.	218 parts
Garbagna Invest S.à.r.l.	152 parts
IN GE Iniziative Industriali Genovesi S.r.l.	109 parts
YARPA S.p.A.	109 parts
Ventura S.r.l.	66 parts

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues:

1) FINEMME S.p.A., une société anonyme (Società per Azioni) constituée sous les lois italiennes, avec siège social à Via Gabriele d'Annunzio 91, 16121 Genoa, Italie,

2) RIMORCHIATORI RIUNITI S.p.A., une société anonyme (Società per Azioni) constituée sous les lois italiennes, avec siège social à Via Ponte Reale 2-4, 16124 Genoa, Italie,

3) GARBAGNA INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous la loi luxembourgeoise, avec siège social à 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

4) IN.GE. INIZIATIVE INDUSTRIALI GENOVESI S.r.l., une société à responsabilité limitée (Società a responsabilità limitata), constituée sous les lois italiennes, avec siège social à Via dei Pescatori, 1612 Genoa, Italy,

5) POLCEVERA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

6) VENTURA, S.r.l., une société responsabilité limitée (Società a responsabilità limitata), constituée sous les lois italiennes, avec siège social à Via al Santuario della Madonna della Guardia 88f, I-16162 Genoa, Italie,

7) YARPA S.p.A., une société anonyme (Società per Azioni) constituée sous les lois italiennes, avec siège social à 3, Via Roma, I-16121 Genoa, Ital,

Les souscripteurs sub 1), 2), 3), 4), 6) et 7) sont ici représentés par Madame Muriel BASSO, prénommée, vertu de procurations ci-annexées, et le souscripteur sub 5) est ici représenté par Monsieur Edoardo Picco, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de Polcevera S.A..

Les souscripteurs déclarent souscrire et libérer les parts sociales nouvelles comme suit:

a) Rimorchiatori Riuniti S.p.A. déclare souscrire 1.199 (mille cent quatre-vingt-dix-neuf) parts et les libérer entièrement par un apport en nature consistant dans une partie d'un prêt sans intérêts, payable à Rimorchiatori Riuniti S.p.A. par Euroceanica UK Ltd, pour un montant de USD 12.253.780 (douze millions deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts US Dollars) représentant l'équivalent en euros de EUR 8.636.112,48 (huit millions six cent trente-six mille cent douze euros et quarante-huit cents), affectés à concurrence de EUR 119.900 (cent dix-neuf mille neuf cents euros) au capital et à concurrence du solde de USD 12.083.653,89 (douze millions quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-trois virgule quatre-vingt-neuf (US dollars) (représentant l'équivalent de EUR 8.516.212,48) au compte prime d'émission.

Il ressort d'un certificat d'évaluation daté du 20 juillet 2009, émis par les gérants de la Société et le gérant de Rimorchiatori Riuniti S.p.A. que"

- Rimorchiatori Riuniti est le propriétaire du prêt apporté;

- Rimorchiatori Riuniti a le pouvoir de disposer du prêt;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette du prêt apporté à Euroceanica Shipping Holding est au moins égale à USD 12.253.780 (douze millions deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingts US dollars);

- le prêt apporté n'est ni grevé d'un gage ou d'un usufruit et il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur le prêt et il n'est sujet à aucune obligation;

- il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel une personne pourrait être en droit de demander que le prêt lui soit transféré;

- le prêt apporté est librement cessible, et

- toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise et toute autre juridiction en rapport avec l'apport du Prêt à Euroceanica Shipping Holding ont été effectués ou seront effectués après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant cet apport en nature."

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- b) Finemme S.p.A. déclare souscrire 327 (trois cent vingt-sept) parts sociales.
- c) Polcevera S.A. déclare souscrire 218 (deux cent dix-huit) parts sociales.
- d) Garbagna Invest S.à r.l. déclare souscrire 152 (cent cinquante-deux) parts sociales.
- e) IN GE Iniziative Industriali Genovesi S.r.l. déclare souscrire 109 (cent neuf) parts sociales.
- f) YARPA S.p.A. déclare souscrire 109 (cent neuf) parts sociales.
- g) Ventura S.r.l. déclare souscrire 66 (soixante-six) part sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites par les souscripteurs sub b) à g) sont entièrement libérées par un versement en espèces de USD 10.025.820.- (dix millions vingt-cinq mille huit cent vingt US dollars) représentant la contre-valeur de EUR 7.065.910,20 (sept millions soixante-cinq mille neuf cent dix euros vingt cents), de laquelle somme EUR 98.100.- (quatre-vingt-dix-huit mille cent euros) sont affectés au capital social et la différence de USD 9.886.625,91 (neuf millions huit cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq virgule quatre-vingt-onze US dollars) (représentant l'équivalent de EUR 6.967.810,20) sont affectés au compte prime d'émission.

La preuve du paiement en espèces du montant susdit a été rapporté un notaire soussigné par un certificat bancaire afférent.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 et 4.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- 4.1. Le capital social souscrit et autorisé est fixé à EUR 436.000.- (quatre cent trente-six mille euros)
- 4.2. Le capital social souscrit et autorisé est représenté par 4.360 (quatre mille trois cent soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune,

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant ou employé de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16.2 des statuts en vue de nommer les membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée. L'article 16.2 aura la teneur suivante:

"Les membres du conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée."
Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à environ EUR 5.500,-.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: O. PLANK, M. BASSO, V. COSTANZELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29875. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112335/338.

(090135035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Echo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.115.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112272/10.

(090134845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invista European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.204.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juli 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 28. Juli 2009 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg nach 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 20. August 2009.

Invista European RE Heusenstamm PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2009112253/15.

(090134170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.735.

—
Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juli 2009

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 28. Juli 2009 beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg nach 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 20. August 2009.

Invista European RE Lutterberg PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Geschäftsführerin

Référence de publication: 2009112252/15.

(090134171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Empha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 49.680.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 août 2009 que:

Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112149/14.

(090134418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Aquarius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 139.402.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 août 2009 que:
Madame Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112155/14.

(090134399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Arrado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 89.865.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 août 2009 que:
Madame Maggy KOHL-BIRGET, comptable, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinshiem, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112156/14.

(090134395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Hollerich Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.324.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat Administrateurs de
Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN SA, représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal à L-2449
Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur

Monsieur Joseph WINANDY

Né le 16-2-1946 à Ettelbruck

Domicilié rue de l'Horizon, 92

L- 5960 Itzig

pour une période qui viendra à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de

Monsieur Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112133/26.

(090134483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Bluet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 72.449.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 août 2009 que:
Madame Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112153/14.

(090134410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

B.o.A. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 121.711.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 août 2009 que:
Madame Maggy KOHL-BIRGET, comptable, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112157/14.

(090134385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Padouhann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 79.765.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 août 2009 que:
Madame Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112159/14.

(090134377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Immoflag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.262.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immoflag International S.A

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112130/12.

(090134293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Financière Chanteloup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 136.185.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

M. Joseph Winandy et de la société Cosafin S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

et de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes:

VO Consulting Lux S.A.

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE

Née le 24/06/1965 à Deinze

Domiciliée 18, rue des Sacrifiés

L-8356 Garnich

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112134/24.

(090134491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Horfut S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.953.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2009 à 11.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean QUINTUS, Koen LOZIE et CO-SAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateurs.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

V.O. Consulting Lux. S.A.

8, route Haute

L-4963 CLEMENCY

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112135/20.

(090134522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Rock Ridge RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 130.541.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009112128/10.

(090134175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

European Finance & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 40.110.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de carence des actionnaires tenue le 5 mai 2009 à 10.00 heures

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Bank & Trust

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009112139/23.

(090134768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Autrans A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.850.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 juillet 2009 que:

1. La démission de la société «FGS CONSULTING LLC» de sa fonction de liquidateur est acceptée.

2. Le remplacement du liquidateur démissionnaire par la société «REVICONSLT S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.013, est accepté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009112141/17.

(090134637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Elsalta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.179.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 août 2009 que:

Madame Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112158/14.

(090134382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Menuiserie Ronkar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 44.884.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2009 que:
Monsieur Michel RONKAR, demeurant à L-8077 Bertrange, 203, route de Luxembourg, a été nommé gérant de la société en remplacement de Madame Marianne RONKAR démissionnaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009. Signature.
Référence de publication: 2009112151/13.
(090134415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Dortime Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 144.517.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 août 2009 que:
Monsieur Aris MERLO, administrateur de société, demeurant à CH-6830 CHIASSO (Suisse), Corso San Gottardo, 32, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.
Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2009. Signature.
Référence de publication: 2009112150/14.
(090134416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.449.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of July.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MP Papel Investments SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1) MatlinPatterson Global Opportunities Partners III L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA (MP US),
here represented by Ms Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2) MatlinPatterson Global Opportunities Partners (Cayman) III, L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (MP Cayman and together with MP US, the Shareholders),
here represented by Ms Tulay Sonmez, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. Five hundred (500) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the corporate capital of the Company, are duly represented at this Meeting and the Shareholders represented at this Meeting declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

II. The meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed corporate capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the Company's corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) by the issuance of twenty thousand (20,000) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and having the same rights as the already existing shares.

2. Subscription for these newly issued shares and payment in full of such new shares by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the corporate capital to be adopted under item 2. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

V. After due deliberation, the Meeting unanimously resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed corporate capital of the Company by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) in order to bring the Company's corporate capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) by the issuance of twenty thousand (20,000) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each and having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the corporate capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

1. MP US, prenamed and represented as stated above, declares (i) to subscribe to fifteen thousand four hundred and ten (15,410) new shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of three hundred eighty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 385,250); and

2. MP Cayman, prenamed and represented as stated above, declares (i) to subscribe to four thousand five hundred and ninety (4,590) new shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of one hundred fourteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 114,750).

The aggregate amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500) represented by twenty thousand five hundred (20,500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

1. MatlinPatterson Global Opportunities Partners III L.P. owns fifteen thousand seven hundred and ninety-five (15,795) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each; and

2. MatlinPatterson Global Opportunities Partners (Cayman) III, L.P. owns four thousand seven hundred and five (4,705) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to proxy holder of the persons appearing, such proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mil neuf, le vingt-deuxième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MP Papel Investments SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 17 juillet 2009, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1) MatlinPatterson Global Opportunities Partners III L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 USA (MP US),

ici représentée par Mlle Tulay Sonmez, avocate, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) MatlinPatterson Global Opportunities Partners (Cayman) III, L.P., une société de droit des Iles Cayman avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (MP Cayman, et avec MP US, les Associés),

ici représentée par Mlle Tulay Sonmez, avocate, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que :

I. Cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, et les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué au préalable, aucune formalité de convocation n'était requise.

II. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

2. Souscription aux parts sociales nouvellement émises, et paiement de l'intégralité de ces parts sociales par une contribution en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

IV. Après avoir dûment délibéré, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit :

Intervention - Souscription - Libération

1. MP US, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare (i) souscrire à quinze mille quatre cent dix (15.410) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 385.250) ; et

2. MP Cayman prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus déclare (i) souscrire à quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatorze mille sept cent cinquante euros (EUR 114.750).

Le montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500), représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant :

1. MatlinPatterson Global Opportunities Partners III L.P. détient quinze mille sept cent quatre-vingt-quinze (15.795) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; et

2. MatlinPatterson Global Opportunities Partners (Cayman) III, L.P. détient quatre mille sept cent cinq (4.705) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30152. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112321/189.

(090135155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009112340/16.

(090135440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

VAM Global Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.175.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112339/10.

(090135447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.485.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) WP IX LuxCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110184 and having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

being the holder of fifty-nine thousand four hundred and thirty (59,430) Class A Shares,

here represented by Mr Alexander Olliges, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 July 2009,

2) Petrotec S.à r.l., as described below,

being the temporary holder of six thousand six hundred four (6,604) Class B Shares, present, but not entitled to vote,

here represented by Mr Alexander Olliges, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 July 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all members of Petrotec S.à r.l., (the "Company") a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115109, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1st June 2006, number 1069, page 51286. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 8 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations on 26 October 2006, number 2015, page 96706. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all of the items of the following agenda:

Agenda

1) Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-five thousand one hundred euro (EUR 165,100) in order to reduce it from its present amount of one million six hundred and fifty thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,650,850) to one million four hundred and eighty-five thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,485,750) by cancellation of all six thousand six hundred four (6,604) Class B Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each that are temporarily held by the Company.

2) Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million four hundred and eighty-five thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,485,750), represented by fifty-nine thousand four hundred and thirty (59,430) Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Then, the voting member took the following resolutions:

First resolution

The general meeting, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-five thousand one hundred euro (EUR 165,100) in order to reduce it from its present amount of one million six hundred and fifty thousand eight hundred and fifty euro (EUR 1,650,850) to one million four hundred and eighty-five thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,485,750) by cancellation of all six thousand six hundred four (6,604) Class B Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each that are temporarily held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of association so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million four hundred and eighty-five thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,485,750), represented by fifty-nine thousand four hundred and thirty (59,430) Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) WP IX LuxCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110184, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

détenant cinquante-neuf mille quatre cent trente (59.430) parts sociales de Catégorie A,

ici représentée par M. Alexander Olliges, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

2) Petrotec S.à r.l., décrite ci-dessus,

détenant temporairement six mille six cent quatre (6.604) parts sociales de Catégorie B, présente, mais sans droit de voter,

ici représentée par M. Alexander Olliges, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les seuls associés de Petrotec S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115109, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 1^{er} juin 2006, numéro 1069, page 51286. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 octobre 2006, numéro 2015, page 96706. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification préalable, l'assemblée générale des associées est régulièrement constituée et peut valablement délivrer sur l'ordre du jour suivante:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-cinq mille cent euro (EUR 165.100,-) afin de le réduire de son montant actuel de un million six cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 1.650.850,-) jusqu'à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euro (EUR 1.485.750,-) par l'annulation des six mille six cent quatre (6.604) parts sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, qui sont provisoirement détenues par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 1.485.750,-), représenté par cinquante-neuf mille quatre cent trente (59.430) parts sociales de Catégorie A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Puis, l'associé votant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés, ayant examiné les comptes sociaux intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-cinq mille cent euro (EUR 165.100,-) afin de le réduire de son montant actuel de un million six cent cinquante mille huit cent cinquante euros (EUR 1.650.850,-) jusqu'à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 1.485.750,-) par l'annulation des six mille six cent quatre (6.604) parts sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes temporairement détenues par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 1.485.750,-), représenté par cinquante-neuf mille quatre cent trente (59.430) parts sociales de Catégorie A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à EUR 1.200,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire desdites comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30642. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112336/136.

(090135026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société du 20 mai 2009

En date du 20 mai 2009, le conseil d'administration de la Société

prend note de la démission de

- Monsieur Gaston REINESCH en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
coopte

- Monsieur Guy AREND, né le 24 juillet 1952 à Luxembourg, ayant comme adresse 7, rue du Saint-Esprit, L-1012 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Dès lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Guy AREND, administrateur

Monsieur Marc LEONHARD, administrateur

Monsieur Georges MOLITOR, administrateur

Monsieur Manfred FUSS, administrateur

Monsieur Stephan KAMPHUES, administrateur

Monsieur Patrick COLLING, administrateur et représentant du personnel

Monsieur Romain BECKER, administrateur

Monsieur Fernand FELZINGER, administrateur

Monsieur Claude SEYWERT, administrateur

Monsieur Nico WIETOR, administrateur

Monsieur Roland MICHEL, administrateur et président

Monsieur Etienne SCHNEIDER, vice-président

Monsieur René REITER, administrateur et représentant du personnel

Monsieur Patrick THEIN, administrateur et représentant du personnel

Monsieur Eric BOSMAN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009108062/35.

(090129594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

XL (Specialty), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.526.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 10 août 2009 de la société XL (Specialty) S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 août 2009:

Madame Fiona Luck, née le 19 septembre 1957 en Douglas, Royaume-Uni, demeurant à 1 XL House, Bermudiana Road, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Brian O'Hara, né le 14 avril 1948 dans l'état Pennsylvania, Etats-Unis, demeurant à 1 XL House, Bermudiana Road, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda, en qualité de Gérant A de la Société.

- Démission du Gérant B suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 dans l'état Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Colin Wiltsher, né le 15 janvier 1953 à Fort Jameson, Royaume-Uni, demeurant à 40 Thorley Hill Bishops Stortford, CM23 3LZ Hertfordshire, Royaume-Uni, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Mervyn Skeet, Gérant A
- Monsieur Colin Wiltsher, Gérant A
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B
- Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (Specialty) S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornells van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009108107/35.

(090129420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Undercarriage Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.486.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 juillet 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea DANY, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Antonio VENTURA, président du conseil d'administration, domicile professionnellement au 1, Viale Carlo Cattaneo, CH - 6900 Lugano.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009108138/22.

(090129706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.140.099,90.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

RECTIFICATIF

La dénomination sociale des associés de la Société (les "Associés") doit être lue comme suit:

1) MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I LP, INCORPORATED, agissant par son general partner MOOR PARK REAL ESTATE I GP LIMITED et

2) MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS II LP, INCORPORATED, agissant par son general partner MOOR PARK REAL ESTATE II GP LIMITED.

Le siège social des Associés a été transféré à l'adresse suivante:

- 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, GY1 1EW, Guernsey

Par ailleurs, il y a lieu encore de rectifier les informations relatives à l'associé MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS II LP, INCORPORATED, agissant par son general partner MOOR PARK REAL ESTATE II GP LIMITED comme suit:

- Forme juridique: Limited Partnership, Incorporated

- Pays: Guernsey

- Nom de registre: Guernsey Registry

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108202/23.

(090129666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Sinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.635.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 08.30 heures le 7 mai 2009*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse, 1, CH-8304 Wallisellen, Zurich, IBC 185200,

qui tous acceptent, pour l'année 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108217/23.

(090129816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

9 Realestates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.322.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 12.00 heures le 15 mai 2009*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

- M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley street, n° S-E2., inscrite sous le numéro 185200,

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009108220/24.

(090129818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

M.A.P. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 55.699.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mardi 18 août 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du mardi 18 août 2009 que:

1 - L'Assemblée a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Monsieur Edgar BISENIUS, Monsieur Dieter KUNDLER, Monsieur CLESSE Philippe.

2 - L'Assemblée a pris acte de la démission de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Edgar BISENIUS.

3 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, aux fonctions d'administrateurs, les personnes suivantes:

- Monsieur Francesco ZITO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

- Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts

- Monsieur Pascal ROBINET, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

4 - L'Assemblée a pris acte de la démission de la société BECOFIS, Bureau Européen de Comptabilité et de Fiscalité, Sàrl, de sa fonction de commissaire.

5 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire, à la fonction de commissaire, la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR SA, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, RCS Luxembourg B 52.618.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

6 - L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009108392/35.

(090130258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Lydion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 104.391.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 mai 2009

L'assemblée générale extraordinaire de LYDION S.A. a pris à ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont réélus administrateurs pour la durée de 5 ans:

- Madame Carole MULLER, née à Luxembourg le 23.03.1967, demeurant à 4, rue du Verger, L-4985 SANEM.

- Monsieur Yves HAMER, né à Esch-sur-Alzette le 05.09.1988, demeurant à 4, rue du Verger, L-4985 SANEM.

- Monsieur Daniel HAMER, né à Luxembourg le 22.07.1962, demeurant à 4, rue du Verger, L-4985 SANEM.

Est réélu administrateur délégué pour la durée de 5 ans:

- Monsieur Daniel HAMER, né à Luxembourg le 22.07.1962, demeurant à 4, rue du Verger, L-4985 SANEM.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Est réélu commissaire aux comptes pour la durée de 5 ans:

- Monsieur François MULLER, retraité, né à Luxembourg le 14.05.1938 demeurant à L-4644 Niederborn, 131, rue Dr Emile Pauly.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108636/24.

(090130453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

LU PC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.742.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée LU PC H Sarl.

En date du 23 juillet 2009, les 3000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- chacune de la société Panattoni LU PC II (la "Société") représentant la totalité du capital social de la Société ont été transférées de la société PDC NL I BV une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk., Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262 à la société PANATTONI ITALY DEVELOPMENT B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale à Beech Avenue 54-80, 1119 PW Schiphol-Rijk., Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 3431 5734

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

LU PC II Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2009108672/24.

(090130079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

G4S General Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 17.614.

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de G4S GENERAL SERVICES S.A. (la « Société ») qui s'est tenue en date du 26 mai 2009 à Luxembourg que:

- la nomination par cooptation lors du conseil d'administration du 10 décembre 2008 de Monsieur David Lidbetter, domicilié à Lowena, Green Close, Feock, Truro, TR3 6SF (Royaume-Uni), en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2009 est ratifiée;

- Monsieur David Lidbetter, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2010;

- Messieurs Jean-Claude Juchem, Michel Molitor et Robert Wiot sont reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire à venir en 2010.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur David Lidbetter;

- Monsieur Jean-Claude Juchem;

- Monsieur Michel Molitor;

- Monsieur Robert Wiot.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109870/25.

(090131796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 2. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-onzième (571.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.523.

—
Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-onzième (571.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.523 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 2. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109904/21.

(090131685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-douzième (572.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.525.

—
Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent soixante-douzième (572.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.525 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à.r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109907/21.

(090131687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.233.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2009.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Director / Director

Référence de publication: 2009111673/12.

(090134475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

British Vita (Lux IV) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.692,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.581.

I. Par résolutions signées en date du 3 juillet 2009, l'associé unique a nommé:

- Nicholas Burley, avec adresse professionnelle au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Stephen Cox, avec adresse professionnelle au 45 Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

II. Par résolutions signées en date du 17 août 2009, l'associé unique a nommé:

- Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

III. La fonction exacte de Joseph Henry Menendez est gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111527/23.

(090133865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

British Vita (Lux V) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.614.

I. Par résolutions signées en date du 3 juillet 2009, l'associé unique a nommé:

- Graham Maundrell, avec adresse professionnelle au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

II. Par résolutions signées en date du 17 août 2009, l'associé unique a nommé:

- Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

III. La fonction exacte de Joseph Henry Menendez est gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111528/21.

(090133866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 129.363.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111672/10.

(090134298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.883.

1/ Par résolutions signées en date du 17 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 16 janvier 2009.
- acceptation de la démission de Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.
- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111556/21.

(090133472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.694.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 juin 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Albert ABEHSERA, Chairman, IFDC Limited, 70 New Cavendish Street, London W1G 8UZ, United Kingdom,

Monsieur Jean BODONI, Managing Director, Experta Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

Monsieur Germain GIRAUD, Director, IFDC Limited, 70 New Cavendish Street, London W1G 8UZ, United Kingdom,

Monsieur Michel HARDY, Director, IFDC Investment Management Co. S.A., 23 avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg,

Monsieur Keisuke MURATSU, Senior Adviser, IFDC S.A. Group, President, Activity International Inc., 3-3-2, Minami Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-0047, Japon,

Monsieur Yoshihiko TOMIMATSU, Director, IFDC S.A. Group, 3-23-5 Nakameguro Meguroku, Tokyo 153-0061, Japon,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

Les mandats de Monsieur Albert ABEHSERA et Michel LENTZ, à la fonction de Délégués à la gestion journalière sont à renouveler pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B-103590, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour JAPAN DYNAMIC FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009111441/33.

(090133544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Robeco - VCM - Emerging Managers Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.717.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2009 a décidé de:

- de prendre note de la démission de Monsieur Ed. van Wijk, avec effet au 20 février 2009,
- de nommer avec effet au 30 juin 2009, Monsieur E. Ter Braak, Directeur, SAM AG, Josefstrasse, 218, CH-8005 Zurich, en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Richard GOLDTHORPE, Robeco Groep N.V., 120 Coolsingel, NL-3011 AG Rotterdam,

M. Adrianus Antonius VAN HIENEN, Robeco Luxembourg S.A., 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

M. E. Ter Braak, Directeur, SAM AG, Josefstrasse, 218, CH-8005 Zürich.

- de nommer Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS B-47771, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour ROBECO-VCM-EMERGING MANAGERS FUND

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009111442/23.

(090133557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.640.

En date du 10 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé de prendre note de la démission de Mr Sylvain Feraud effective à compter du 13 juillet 2009.

En date du 10 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé de coopter Mr Philippe Méloni, 14B rue des violettes, L-8023 Strassen, Luxembourg, en qualité d'administrateur en remplacement de Mr Sylvain Feraud.

En date du 22 juillet 2009 une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'élire: M. Gianluigi Sagramoso

en remplacement de Mme Miriam Sironi, administratrice ayant démissionné avec effet au 21 juillet 2009.

Mr Gianluigi Sagramoso, 19, via Cantonale, CH-6900 Lugano, Suisse, a été élu en qualité d'administrateur pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour MOTUS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009111445/21.

(090133565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Capita Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.851.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009111686/10.

(090134497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**International Copacking Agency Holding S.A., Société à responsabilité limitée,
(anc. International Copacking Agency).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.295.

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Dirk LÜBKE, Kauffmann, geboren am 5. Juni 1967 in Hilden (Deutschland), wohnhaft in D-42781 Haan, Kampeider Feld, 11.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "International Copacking Agency" mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 141295, ("die Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2300 vom 19. September 2008.

- Dass der Erschienene erklärt der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft zu sein (der "Alleingesellschafter") und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um achtzehntausend fünfhundert Euro (18.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundert achtundvierzig (148) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Anteile.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erscheint der Alleingesellschafter und erklärt sämtliche einhundert achtundvierzig (148) neuen Anteile zu zeichnen und dieselben voll einzuzahlen, so dass die Summe von achtzehntausend fünfhundert Euro (18.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Gesellschaften, welche der gleichen Gesellschaftsgruppe angehören, finanzielle Unterstützung leisten, insbesondere durch Gewähren von Darlehen, Vorschüssen, Sicherheitsgarantien oder Garantien unter jedwelcher Form und für jedwelche Dauer und durch Beratung und Betreuung in jedwelcher Form. Sie kann Betriebsstellen im In- und Ausland errichten oder ergänzen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Form der Gesellschaft ohne Abänderung der juristischen Person abzuändern und die Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "International Copacking Agency Holding S.A." anzunehmen.

Das gezeichnete Kapital sowie die Rücklagen bleiben unverändert bestehen, des Weiteren wird die Aktiengesellschaft alle weitere Aktiva und Passiva, Abschreibungen, Minderungs- oder Mehrheitswerte, Eintragungen sowie die Buchhaltung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung fortführen.

Die Umwandlung der Gesellschaft erfolgt auf Basis der Aktiva und Passiva Situation der Gesellschaft zum 30. Juni 2009, wobei ein Exemplar dieser Aktiva und Passiva Situation gegenwärtiger Urkunde beigegeben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Alleingesellschafter beschließt die bestehenden Gesellschaftsanteile der Gesellschaft in Aktien umzuwandeln, so dass das Gesellschaftskapital, welches einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt ist in zweihundertachtundvierzig (248) voll eingezahlte Aktien von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Diese Umwandlung geschieht auf Grund eines Gutachtens des unabhängigen Wirtschaftsprüfers Kurt Lallemand, wohnhaft in L- 2340 Luxemburg 26, rue Philippe II, vom 21. Juli 2009, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

"Schlussfolgerung

Auf Grundlage unserer Prüfung sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage nicht mindestens den 248 auszugebenden Aktien von je EUR 125,- entspricht."

Ein Exemplar dieses Gutachtens, nachdem es vom Alleingesellschafter und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden ist, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Alle Geschäftsvorgänge der Gesellschaft mit beschränkter Haftung sind ab dem heutigen Datum als durch die Aktiengesellschaft vorgenommen anzusehen, insbesondere hinsichtlich der Erstellung der Gesellschaftskonten.

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen an die neue Rechtsform der Gesellschaft anzupassen:

Der GESELLSCHAFTSVERTRAG erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "International Copacking Agency Holding S.A.", (hier-nach die "Gesellschaft"), welche durch die jeweiligen Gesetzesbestimmungen sowie die gegenwärtigen Satzungen (die "Statuten") geregelt ist.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen und Gesellschaften, welche der gleichen Gesellschaftsgruppe angehören, finanzielle Unterstützung leisten, insbesondere durch Gewähren von Darlehen, Vorschüssen, Sicherheitsgarantien oder Garantien unter jedwelcher Form und für jedwelche Dauer und durch Beratung und Betreuung in jedwelcher Form. Sie kann Betriebsstellen im In- und Ausland errichten oder ergänzen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in zweihundertachtundvierzig (248) voll eingezahlte Aktien von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als "Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am zweiten Mittwoch des Monats Mai um 13.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung - Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhaltet.

Fünfter Beschluss

Herr Dirk LÜBKE, vorbenannt, tritt mit Wirkung zum heutigen Tag von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft zurück.

Ihm wird volle und einheitliche Entlastung für die Ausführung seines Mandats bis zum heutigen Tag erteilt.

Sechster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf 1 und die Zahl des Kommissars auf 1 festzusetzen.

Siebter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt folgende Person als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen:

Herr Dirk LÜBKE, Kauffmann, geboren am 5. Juni 1967 in Hilden (Deutschland), wohnhaft in D-42781 Haan, Kampheider Feld, 11.

Sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Achter Beschluss

Der Alleingesellschafter ernennt Frau Elisabeth LENZ, Verlagskauffrau, geboren am 29. November 1968 in Hilden (Deutschland), wohnhaft in D-42781 Haan, Kampheider Feld, 11, zum Kommissar der Gesellschaft, ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: Lübke, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2009. LAC/2009/29625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. August 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112329/185.

(090135475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

KBC Conseil-Service, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.977.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 15 mai 2009

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination de M. Karel De Cuyper, 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg comme administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, et ce en remplacement de Monsieur Jacques Morjaen, démissionnaire.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Edwin de Boeck / Antoon Termote

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009111247/14.

(090134001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.